

Un espace pour penser sa relation au travail,
analyser, questionner, perfectionner, transmettre

Investir dans votre capital immatériel

Les organisations du secteur culturel et, plus largement, de l'économie sociale et solidaire développent des projets porteurs de sens et innovent en s'appuyant sur **leur ressource-clé : les équipes**. Dans ces domaines d'activité, il nous semble essentiel de **développer les investissements immatériels**, et notamment les savoir-faire, les compétences et le « travailler ensemble ».

La **nouvelle loi sur la formation professionnelle**, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015, laisse plus de latitude aux employeurs pour décider de leur politique en matière de formation. En effet, la diminution des contributions obligatoires en matière de formation leur confère **une plus grande responsabilité**. Il leur appartient de formuler leurs choix d'investissement dans le développement de leurs compétences et celles de leurs collaborateurs, et ce faisant, de contribuer à renforcer durablement leur projet.

Le capital immatériel est de plus en plus pris en compte pour apprécier la valeur des organisations. **Qu'est-ce que le capital immatériel ?**

- « Prenons l'exemple de la cuisine d'un grand restaurant : au bilan figurent les équipements de la cuisine, les stocks, le local. Pour autant, la valeur que nous attribuons n'a rien à voir avec la somme de ces trois composants, elle repose pour l'essentiel sur le chef étoilé, l'expérience de ses seconds, la qualité des fournisseurs, la coordination et l'organisation, le savoir-faire, les recettes, etc. On peut généraliser cet exemple à tous types d'entreprise. Il montre à quel point le bilan financier nous renseigne avant tout sur le passé (CA réalisé) et très peu sur la valeur ou sur le potentiel de création de valeur de l'entreprise. L'approche par le capital immatériel est un concept novateur qui apporte un éclairage complémentaire sur la valeur des entreprises. » (www.capital-immateriel.fr)

La qualité des équipes, les compétences réunies autour de projets forts, la capacité à créer et entretenir des dynamiques de travail sont des atouts essentiels de nos organisations.

Il nous appartient de les cultiver.

Pour en savoir plus sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle, vous pouvez découvrir le petit film de 3 minutes élaboré par **Dessine-moi l'éco** grâce au lien <http://dessinemoileco.com/reforme-formation-professionnelle/> et consulter **le guide pratique de la réforme** http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/GUIDE_reforme_formation_professionnelle.pdf

Pour approfondir la notion de capital immatériel, vous pouvez consulter le blog www.capital-immateriel.fr

Nous sommes à votre disposition pour réfléchir avec vous sur ces sujets et profitons de cette suggestion pour vous souhaiter une bonne année 2015,

Albane Guinet-Ahrens, Cécile Krakovitch, Clara Rousseau
Codirectrices de La Belle Ouvrage

“

Il nous semble essentiel de développer les investissements immatériels, et notamment les savoir-faire, les compétences et le « travailler ensemble ».

”